



PROCÉDURE DE DÉPÔT DE DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ DANS LES DÉCHÈTERIES

Entre le :
SICTOM Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE
Tél. : 02 41 37 56 89
www.sictomls.fr
Mail : sictom@loir-sarthe.fr

Et :
Nom Prénom:
Adresse :
Tél :
Mail :

Préambule

L'amiante, matériau minéral naturel fibreux, a été largement utilisé dans les constructions au cours du XXème siècle, en raison de ses propriétés de résistance à la chaleur, ses qualités d'isolant thermique ou phonique, associées à de bonnes performances mécaniques.

La mise en évidence des risques graves pour la santé que l'amiante peut faire encourir, par inhalation de fibres très fines (poussières) a conduit les pouvoirs publics à en interdire toute utilisation à partir de 1997.

Devant le nombre important de produits anciens encore en place dans les bâtiments et afin d'offrir ce service aux usagers de son territoire, **particuliers uniquement**, le SICTOM Loir et Sarthe a fait le choix d'accepter les déchets contenant de l'amiante en déchèteries **sous réserve que toutes les conditions fixées ci-dessous soient scrupuleusement respectées.**

Le SICTOM Loir et Sarthe s'engage à :

- organiser des **opérations ponctuelles** de collecte de déchets d'amiante sur ses 4 déchèteries (Châteauneuf, Durtal, Seiches et Tiercé) dans le respect de la réglementation et avec un **nombre limité de déposants par opération.**
- délivrer gratuitement à tout particulier, **ayant validé son inscription** auprès du SICTOM Loir et Sarthe, le(s) big-bag(s) adapté(s) à la collecte des déchets amiantés.
Caractéristiques des contenants distribués :
 - Charge Maximale Utile : 1 000 kg / Coefficient de sécurité : 5/1 (garantie pour une utilisation)
 - Dimensions 2600 X1200 X 300 mm ou 910 x 910 x 1090 mmCe ou ces contenants seront distribués au domicile de l'utilisateur lors du contrôle préalable des matériaux.
- délivrer gratuitement, à tout particulier, **ayant validé son inscription** auprès du SICTOM Loir et Sarthe, deux masques de type FFP3 :
 - le premier est remis lors du contrôle préalable pour que le particulier puisse l'utiliser lorsqu'il dépose ses déchets amiantés dans le ou les contenants mis à sa disposition
 - le second est remis, à l'entrée de la déchèterie, le jour de la collecte, lorsque le particulier apporte ses déchets amiantés
- accepter les déchets, uniquement de particuliers du territoire, conditionnés dans le(s) contenant(s) délivré(s) spécifiquement par le SICTOM Loir et Sarthe pour cette collecte,
- remettre au déposant, le jour de la collecte, une attestation de prise en charge de ses déchets par le SICTOM Loir et Sarthe en centre agréé,

Le déposant s'engage à :

- se rendre disponible en semaine pour recevoir la visite d'un agent du SICTOM Loir et Sarthe, en amont de la collecte, pour permettre le contrôle des déchets amiantés et recevoir les fournitures (masque, big-bag), préalable indispensable au dépôt,
- respecter l'horaire exact pour le dépôt de ses déchets en déchèterie. Faute de respect de cet horaire, l'apport sera refusé.
- informer le SICTOM Loir et Sarthe en cas d'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, au minimum 48 heures avant la date de dépôt,
- utiliser obligatoirement à son domicile le(s) big-bag(s), pour y stocker ses déchets amiantés en étant équipé du premier masque,
- laisser accessibles et visibles les sangles de levage du big bag (schémas ci-contre).
- accéder à la déchèterie avec sa carte du service déchets (à demander sur www.sictomls.fr)
- s'équiper du second masque remis à l'entrée de la déchèterie, avant d'accéder au périmètre de collecte. À défaut, rester dans le véhicule fermé au sein du périmètre de collecte.
- déposer le masque dans le contenant mis à disposition en sortie du périmètre de collecte
- restituer au SICTOM Loir et Sarthe tout contenant non utilisé dans le cadre de cette collecte
Chaque big-bag non restitué sera facturé au tarif de 15€ via la redevance ordures ménagères.



A compléter lors du contrôle préalable des déchets :

Jour du RDV pour le dépôt des déchets :

Heure du dépôt à respecter par le déposant :

Lieu du dépôt : Déchèterie de

Contenant(s) remi(s) lors du contrôle :

Big-bag « ardoises » : Unité(s)

Big-bag « plaques » : Unité(s)

IMPORTANT : réglementairement, l'opération de collecte ne peut excéder 2h30 d'exposition pour les salariés manipulant l'amiante. Aucun retard ne pourra donc être toléré.

Fait à Le.....

Pour le Sictom Loir et Sarthe

Le déposant

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente procédure, le SICTOM Loir et Sarthe se réserve le droit de refuser l'accès de la déchèterie au déposant

Inscription à la collecte d'amiante en déchèterie

1- Inscription **OBLIGATOIRE** au moyen du coupon, ci-dessous, à renvoyer **impérativement 15 jours au minimum** avant la date de la collecte choisie (à défaut les déchets seront refusés), au :

SICTOM Loir et Sarthe, 103 rue Charles Darwin, 49125 TIERCÉ
ou par mail : sictom@loir-sarthe.fr

3- Vérification préalable sur le terrain par un agent du SICTOM + signature procédure + distribution des équipements (big-bag(s) + masque FFP3)

4- Communication, par le SICTOM, d'une heure de rendez-vous à respecter impérativement par l'utilisateur le jour de la collecte

5- Le jour de la collecte :

- **Carte service déchets obligatoire**. Si besoin, en faire la demande auprès du SICTOM Loir et Sarthe (formulaire en ligne : www.sictomls.fr)
- **Port obligatoire du masque remis à l'entrée du site par l'agent du SICTOM**
- Vérification de la quantité apportée et remise d'une attestation de dépôt

6- Les déchets conditionnés en big-bags par l'utilisateur sont entreposés en sacs étanches, évacués et stockés en centre agréé.

Important : La collecte a lieu en déchèterie (pas de collecte à domicile) et **sur rendez-vous uniquement**.
Nombre de places limité par opération



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Collecte gratuite réservée exclusivement aux particuliers du SICTOM Loir et Sarthe

Date de la demande :

Nom et prénom de l'utilisateur :

Adresse de l'utilisateur

Adresse de stockage des déchets amiantés
(si différente)

.....

.....

.....

.....

Tel fixe : Tel mobile : E-mail :

Date de dépôt	samedi 13 février 2021 — Déchèterie de Châteauneuf	<input type="checkbox"/>
	samedi 17 avril 2021 — Déchèterie de Durtal	<input type="checkbox"/>
	samedi 19 juin — Déchèterie de Tiercé	<input type="checkbox"/>
	samedi 25 septembre 2021 — Déchèterie de Seiches	<input type="checkbox"/>
	samedi 30 octobre 2021 — Déchèterie de Châteauneuf	<input type="checkbox"/>
	samedi 27 novembre 2021 — Déchèterie de Tiercé	<input type="checkbox"/>

Quantité estimée :

- plaques :
- ardoises :
- tuyaux :
- autres (préciser) :